



Québec, le 14 mai 2021

Marie-Claude Martel
Parcs Canada
3, Passage du Chien-d'Or, suite 200
Québec (Québec) G1R 4V7

OBJET : Demande d'avis expert final dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet Énergie Saguenay (numéro de dossier 5543)

Bonjour,

Le 14 décembre 2020, GNL Québec Inc. (le promoteur) a fait parvenir à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) ses réponses à la deuxième demande d'information sur l'étude d'impact environnemental (EIE) du projet Énergie Saguenay (le projet). Un complément de réponse a également été fourni le 29 avril 2021. Ces réponses complètent les informations nécessaires à l'analyse environnementale.

Par la présente, l'Agence vous demande d'examiner l'ensemble des documents relatifs à l'étude d'impact environnemental déposés par le promoteur et, en vous appuyant sur le mandat et l'expertise de Parcs Canada, de lui fournir un avis expert final. Cet avis permettra à l'Agence de compléter l'analyse environnementale du projet et de conclure sur l'importance des effets environnementaux visés aux paragraphes 5(1) et 5(2) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012* (LCEE 2012).

Veillez soumettre votre avis expert final au plus tard le 11 juin 2021.

Puisque votre avis expert final sera déposé au Registre canadien d'évaluation d'impact (RCEI), veuillez le joindre à une lettre officielle. Afin d'orienter votre avis, veuillez vous référer aux questions présentées à l'annexe 1 ci-jointe. Cette annexe vous est transmise à titre indicatif, il n'est pas requis de répondre spécifiquement à chaque question, mais plutôt de fournir les éléments de réponse en fonction de votre expertise.

Nous vous remercions de la prompte attention que vous porterez à cette demande. Si vous avez besoin de renseignements additionnels, n'hésitez pas à communiquer avec moi par téléphone au 418 933-4592 ou par courriel à johannie.martin@canada.ca.

.../2

Note importante

Conformément à la LCEE 2012, les commentaires reçus et les autres documents soumis ou produits en vue de contribuer à l'évaluation environnementale du projet font partie du dossier de projet. Par conséquent, ces renseignements seront accessibles au public sur demande et pourront aussi être publiés sur le RCEI en ligne sous le numéro de référence 80115. L'Agence retirera certains renseignements, comme les signatures, avant la divulgation publique. Si vous souhaitez présenter des documents qui contiennent des renseignements confidentiels ou sensibles et qui, selon vous, ne devraient pas être rendus publics, veuillez communiquer avec moi avant de les transmettre.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

<Original signé par>

Johannie Martin
Gestionnaire de projets - Québec

Annexe 1 : Questions à l'intention de Parcs Canada

ANNEXE 1 – Questions à l'intention de Parcs Canada

Dans la mesure où ils sont liés à votre mandat et votre expertise, l'Agence souhaite obtenir un avis expert détaillé de Parcs Canada sur les éléments suivants :

- Le patrimoine naturel et le patrimoine culturel ¹ (autochtone et non autochtone);
- Les constructions, emplacements ou choses d'importance sur le plan historique, archéologique, paléontologique ou architectural ² en terre domaniale;
- Le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

Les questions suivantes permettront d'orienter votre avis :

Milieu existant et conditions de base

- 1) Est-ce que l'information présentée par le promoteur concernant les éléments ci-haut mentionnés est décrite et documentée de façon adéquate et suffisante? Veuillez expliquer votre réponse et préciser les lacunes ou les aspects pour lesquels il subsiste des imprécisions. Expliquez dans quelle mesure, elles peuvent influencer l'analyse du projet.

Répercussions potentielles

- 2) Est-ce que les répercussions potentielles sur les éléments ci-haut mentionnés ont été adéquatement identifiées et documentées par le promoteur? Veuillez expliquer votre réponse et préciser les lacunes ou les aspects pour lesquels il subsiste une incertitude. Veuillez décrire les répercussions potentielles qui auraient été mal ou pas identifiées.

Mesures d'atténuation

- 3) Parmi les mesures d'atténuation proposées par le promoteur, veuillez identifier celles que vous considérez comme des mesures clés³. Veuillez proposer des correctifs (au besoin) ou recommander toutes autres mesures que vous jugez essentielles pour éviter ou atténuer les répercussions et qui n'auraient pas été proposées par le promoteur.

¹ Agence canadienne d'évaluation environnementale, mars 2015. Orientations techniques pour l'évaluation du patrimoine naturel et culturel ou d'une construction, d'un emplacement ou d'une chose d'importance.

² Référence ci-haut mentionnée

³ **Mesures clés** : Les mesures d'atténuation essentielles pour éviter ou atténuer les répercussions potentielles et qui pourraient être transformées en conditions en vertu de la LCEE, 2012

Effets résiduels

- 4) Est-ce que les effets résiduels (après la mise en place des mesures d'atténuation) pour chacun des éléments ci-haut mentionnés ont été adéquatement identifiés et documentés par le promoteur? Veuillez expliquer votre réponse et préciser les lacunes ou les aspects pour lesquels il subsiste une incertitude. Veuillez décrire les effets résiduels qui auraient été mal ou pas identifiés.
- 5) Est-ce que les mesures d'atténuation, incluant les plans de suivi proposés par le promoteur (s'il y a lieu), permettent de pallier les incertitudes qui subsistent? Veuillez expliquer votre réponse et proposer toutes autres mesures que vous jugez essentielles pour éviter, atténuer, surveiller ou suivre les effets résiduels.

Effets cumulatifs

- 6) Les effets cumulatifs⁴ sur les éléments mentionnés au début de l'annexe, et pour lesquels un effet résiduel subsiste, ont-ils été documentés adéquatement? Veuillez expliquer votre réponse et préciser les lacunes ou les aspects pour lesquels il subsiste une incertitude. Expliquer dans quelle mesure elles peuvent influencer l'analyse du projet.
- 7) Les mesures d'atténuation proposées par le promoteur pour éviter ou atténuer les effets cumulatifs sont-elles adéquates et suffisantes? Sinon, veuillez expliquer et proposer d'autres mesures.
- 8) Parmi les mesures d'atténuation proposées par le promoteur pour réduire les effets cumulatifs, veuillez identifier celles que vous considérez comme des mesures clés. Veuillez proposer des correctifs (au besoin) ou recommander toutes autres mesures que vous jugez essentielles pour éviter ou atténuer les effets cumulatifs et qui n'auraient pas été proposées par le promoteur.

Programmes de surveillance⁵ et de suivi⁶

- 9) Est-ce que le programme de surveillance permet de vérifier et contrôler la mise en place des mesures d'atténuation et de s'assurer qu'elles sont appropriées pour diminuer, éviter ou atténuer les répercussions potentielles sur chacun des éléments? Veuillez justifier votre réponse.
- 10) Veuillez identifier, dans le programme de surveillance, les mesures de surveillance essentielles pour vérifier et contrôler la mise en place des mesures d'atténuation et pour s'assurer qu'elles sont appropriées pour diminuer, éviter ou atténuer les répercussions sur chacun des éléments.

⁴ **Effet cumulatif** : Par effets cumulatifs, on entend des changements à l'environnement causés par le projet conjugués à l'existence d'autres travaux ou d'autres projets antérieurs, actuels et raisonnablement prévisibles dans le futur.

⁵ **Programme de surveillance** : L'objectif d'un programme de surveillance est de s'assurer que des mesures et des contrôles appropriés sont en place afin de diminuer le potentiel de dégradation de l'environnement pendant toutes les phases de développement du projet, et de fournir des plans d'action clairs et des procédures d'intervention d'urgence pour protéger la santé et la sécurité des humains et de l'environnement.

⁶ **Programme de suivi** : L'objectif d'un programme de suivi est de vérifier l'exactitude de l'évaluation des effets et de déterminer l'efficacité des mesures mises en œuvre pour atténuer les effets environnementaux négatifs du projet.

Veillez proposer des correctifs (au besoin) ou proposer toutes autres mesures que vous jugez essentielles.

- 11) Le programme de suivi permettra-t-il de déterminer l'efficacité des mesures mises en place pour atténuer les répercussions du projet? Veuillez justifier votre réponse.
- 12) Veuillez identifier, dans le programme de suivi, les mesures de suivi qui permettront de déterminer l'efficacité des mesures mises en place pour atténuer les répercussions du projet sur chacun des éléments. Veuillez proposer des correctifs (au besoin) ou recommander toutes autres mesures que vous jugez essentielles.